



Temps préparatoire - Motion des partenaires sociaux 20 janvier 2026

Relevé de décisions

Date de la réunion

20 janvier 2026

En présentiel au C2RP

Document actualisé lors du
comité Jeunesse du 10 février 2026

Synthèse des échanges et décisions :

Structuration et fiabilité des données

Décisions :

- Créer un fichier unique Etat / Région, et préciser à quelle date il a été figé avant transmission aux partenaires et aux instances
- Harmoniser les livrables et méthodes pour éviter les confusions
- Méthodologie commune de travail et calendrier partagé pour sécuriser le processus.

Avis des CLPE pouvant être hétérogènes

Décisions :

- Reconnaissance de la diversité des partenaires et de leur avis ce qui implique parfois une découverte tardive des propositions (principe du flux tendu)
- Nécessité de renforcer la pédagogie et d'outiller les CLPE pour une bonne appropriation du processus de leur part. Prévoir une formation des membres des CLPE (modalités à travailler, objectif de ne pas dépasser un format de 2 heures et/ou avec des supports numériques pour permettre aux absents de rattraper l'information) sur le champ Emploi-Formation par Etat/Région/France travail.
- Travail en cours par le c2rp sur une cartographie de l'offre de formation. Cet outil pourra être présenté lorsqu'il sera prêt lors d'un prochain Comité Jeunesse. Une phase d'appropriation par les utilisateurs visés sera à prévoir. Objectif de livraison d'une première version en 2026.
- Travail en cours pour élaboration d'un document « mémo » d'explicitation à destination des CLPE précisant notamment ce qu'est l'avis sur la carte des formations, le calendrier, ...

Consultation des branches ou leurs représentants

Décisions :

- Préciser l'objet des sollicitations pour éviter l'impression de double consultation.
- Identification des contacts fiables pour chaque fédération ; consultation exhaustive des fédérations représentatives. Les organisations patronales interprofessionnelles se proposent de relayer les contacts si besoin. Et organiser la temporalité de sollicitation.
- Accepter les Opco qui ont mandat de leur branche pour parler en leur nom.
- La planification pour les prochaines campagnes doit être clarifiée. Moment de la consultation à définir hors moment des vacances estivales.

Motivation des choix

Décisions :

- Fournir une explication pour chaque décision finale (hausse, baisse et transformations).
- Harmoniser et compléter les motivations déjà présentes dans le fichier de la Région ; feed-back aux partenaires consultés.

Cadres de référence

Décisions :

- Instruction interministérielle (de 2023) validée comme cadre structurant.
- La carte des formations s'inscrit bien dans le cadre stratégique du CPRDFOP.

Pilotage par indicateurs

Décisions :

- Socle d'indicateurs stabilisés (taux d'insertion et taux de poursuite d'études) validé.
- Indicateurs complémentaires (taux de remplissage, quadrants...) : pris en compte mais pas diffusés au grand public.
- Priorité à un nombre limité d'indicateurs fiables plutôt qu'une multiplication de données non stabilisées.

Suivi des évolutions démographiques et territoriales

Décisions :

- Le point concernant les évolutions démographiques locales (ex. baisse d'effectifs à Dunkerque dans le secondaire et l'enseignement supérieur) ne relève pas uniquement du Comité Jeunesse. Ce sujet pourrait être abordé en Comité Anticipation des mutations, notamment sur l'évolution des effectifs et l'anticipation des besoins en formation, afin de déterminer si les capacités des établissements et la répartition géographique de l'offre sont adaptées.

Poursuite des échanges avec les partenaires sociaux

Décisions :

- Renouveler l'an prochain le même format d'échanges, en s'appuyant sur un document écrit co-construit de façon quadripartite en amont.